

**Extrait du Procès-verbal des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**du 12 décembre 2019 à 19h00**

Le 12 décembre 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

**Etaient présent(e)s :** M. Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M. Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M. Denis Crinquette, M. Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M. Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M. Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M. Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, Mme Marie-France CARREZ, M. Philippe Kujawa arrivé au point 8, Mme Martine Beuraert, M. Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Frankie Verwaerde, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

**Avaient procuration :** M. Claude Beve procuration à Mme Doriane Jorisse  
M. Michel Dupas procuration à M. Michel Bodart  
Mme Nathalie Debaisieux procuration à M. Jean-Philippe Boonaert  
M. Philippe Kujawa procuration à M. M. Frankie Verwaerde jusqu'au point 7  
M. Jean-Claude Thorez procuration à M. Pierre-Luc Ravet

**Absente :** Mme Sophie Caron

**Absents excusés :** M. Bernard Cottigny,  
Mme Anna Di Penta  
M. Jacques Parent

**Secrétaire de séance :** Mme Geneviève Fermentel

**Jeunesse-Culture - Dispositifs Culturels: reconduction pour 2020 des concerts de poche, spectacles à 1 euro, cafés à thème, Conteurs en Campagne, concert d'Astrée et fêtes du patrimoine.**

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

**Fêtes du Patrimoine 2020**

Dans le cadre de l'organisation des Fêtes du Patrimoine 2020 qui consistera à mettre en valeur pendant les Journées européennes du Patrimoine (ou à 1 semaine d'intervalle maximum) le patrimoine local, bâti ou non, il est proposé :

- d'accompagner la mise en place de projets, d'événements ou animations mettant en valeur le patrimoine local,
- de coordonner les différentes interventions afin d'établir une programmation pertinente : public diversifié, horaires harmonisés, projets différents, etc.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- RECONDUIRE le projet pour 2020 avec un flyer CCFL intégrant les manifestations des communes,
- DECIDER d'accorder un budget de 16 000 euros pour cette organisation soit 2 000€ maximum par commune du territoire (hors communication),

- DECIDER de conventionner avec les communes pour convenir des modalités d'organisation, et rappelle que la CCFL amène l'évènement seulement, la commune garde le créneau « Patrimoine » et travaille sur l'éclairage historique du site (ou autre animation complémentaire),
  - les communes peuvent se regrouper afin de bâtir un projet commun et bénéficier d'une subvention mutualisée
  - la CCFL attribue une subvention à hauteur de 2000€ soit directement au prestataire a posteriori sur présentation de justificatifs, soit à la commune dans les mêmes conditions s'il s'agit d'un projet d'animation. La CCFL conceptualise les affiches et l'agenda. La commune a obligation d'afficher le partenariat avec la CCFL dans tous ses supports de communication.
- PREVOIR les crédits correspondants sous les articles 6574 et 657341 du BP 2020,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### Spectacles à 1 euro

Suite à l'adoption en Conseil communautaire du 13 décembre 2012, d'un dispositif de labellisation de spectacles permettant aux habitants de la CCFL de « sortir pour 1€ », il est proposé de reconduire sous la même forme cette opération dont les objectifs sont de :

- envisager une égalité d'accès en matière de culture, par le biais de mesures tarifaires incitatives,
- développer l'accès à la culture en permettant aux habitants du territoire de bénéficier de spectacles de qualité, à destination de tout public,
- dynamiser le territoire, développer du lien social.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de:

- DECIDER d'accorder un budget de 2 000 € pour 2020 par commune du territoire ;
- DECIDER de conventionner avec les communes pour convenir des modalités d'organisation, et rappelle que ces dernières contractualisent et paient le prestataire et que la CCFL rembourse dans un 2ème temps sur présentation des documents suivants : un bilan financier signé détaillant le nombre d'entrées à 1€ et extérieurs (+ subventions éventuellement touchées par la commune), la facture honorée du prestataire,

La CCFL conceptualise les affiches et l'agenda. La commune a obligation d'afficher le partenariat avec la CCFL dans tous ses supports de communication.

Pour 2020, il est acté de façon expérimentale :

- que les communes peuvent se regrouper afin de bâtir un projet commun et bénéficier d'une subvention mutualisée,
  - que les communes n'ayant pas la possibilité d'organiser leur manifestation puissent rétrocéder leur enveloppe à une autre commune de la CCFL, après acceptation écrite de cette dernière.
- PREVOIR les crédits correspondants sous l'article 657341 du BP 2020.

### Festival conteurs en campagne 2020

Considérant que le Festival « Conteurs en Campagne » est une manifestation culturelle de qualité en milieu rural, accessible à tout public, qui constitue l'un des plus grands rendez-vous du conte en France, entre fin septembre et fin octobre de chaque année.

Il est proposé de conventionner dans ce cadre avec l'URFR (Union Régionale des Foyers Ruraux) pour permettre aux 8 communes du territoire de bénéficier de la programmation d'un conteur. Le choix des spectacles sera conjointement effectué entre les communes, la CCFL et l'URFR. La commune accueillante mettra un espace ou une salle à disposition pour le spectacle.

Le coût d'un spectacle se situe entre 900 et 1 200 euros en fonction de celui-ci et inclut les frais artistiques et techniques (lumière, son), les frais d'hébergement et de restauration des artistes étant pris en charge en direct par la commune (possibilité d'hébergement chez l'habitant).

Il est précisé que revient aux communes la gestion de l'encaissement des recettes liées à cette manifestation.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de:

- CONVENTIONNER avec l'URFR (Union Régionale des Foyers Ruraux) conformément aux conditions énoncées ci-dessus,
- PREVOIR les crédits correspondants, soit 9 600 euros aux BP 2020,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **Cafés à thème 2020**

La CCFL souhaite s'impliquer dans une nouvelle proposition culturelle, plaisante et participative : le café à thème. L'objectif est de rétablir des lieux publics d'expression où tous les citoyens peuvent se retrouver pour échanger librement autour de thèmes d'actualité, de société ou de moments plus éducatifs, artistiques et conviviaux .

- La date, lieu et durée du Café à thème sont présentées en Commission Culture,
- Ce choix du thème est initié par les communes, la communication de l'évènement par la CCFL.
- La CCFL conceptualise les affiches et l'agenda. La commune a obligation d'afficher le partenariat avec la CCFL dans tous ses supports de communication.

Dans un but de soutenir le commerce local, les animations pourront être organisées dans les lieux suivants : restaurants, estaminets, cafés mais également dans d'autres espaces publics (bibliothèques ou centres sociaux par exemple)

Le coût estimé pour une prestation se situe entre 200 et 500 euros en fonction de celle-ci.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de:

- CONVENTIONNER avec la commune et le prestataire conformément aux conditions énoncées ci-dessus,
- PREVOIR les crédits correspondants, soit 4 000 euros aux BP 2020.

Pour 2020, il est acté de façon expérimentale :

- - que les communes peuvent se regrouper afin de bâtir un projet commun et bénéficier d'une subvention mutualisée,
  - - que les communes n'ayant pas la possibilité d'organiser leur manifestation puissent rétrocéder leur enveloppe à une autre commune de la CCFL, après acceptation écrite de cette dernière.
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## Rencontres artistiques

Pour compléter le dispositif CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) liant la CCFL et la DRAC Hauts de France-Picardie, il est proposé de mettre en place sur le territoire des échanges entre des Compagnies prestigieuses et différents publics : collégiens et écoliers, jeunes enfants, bénéficiaires de l'Épicerie solidaire, bibliothèques, habitants, associations.

### Avec les musiciens du « CONCERT D'ASTREE » :

- Organisation d'impromptus et de temps d'échanges
- Budget prévisionnel de l'opération : 4 500€

### Avec les musiciens de l'Association « CONCERTS DE POCHE » :

- Rencontres musicales pour les élèves de primaires (cycle 3) au second semestre 2020
- Séances de Chant choral, ateliers « Musique en Chantier » pour les 8 communes du territoire, rencontres avec les artistes, concerts, opéras minute (...)
- Budget prévisionnel de l'opération : 8 500€

## 1ères Pages et Tiot Loupiot 2020

Pour compléter les actions autour de la Lecture, notamment chez le jeune enfant, il est proposé de reconduire le dispositif « 1ères Pages », mené en partenariat avec la Médiathèque Départementale du Nord ainsi que le Prix littéraire Tiot Loupiot, proposé par la Médiathèque départementale du Pas de Calais et l'Association Droit de Cité.

### A ce titre, la CCFL financera en 2020 :

- l'achat de la sélection Tiot loupiot (BP 900€) pour les partenaires du réseau Petite Enfance et de l'Esperluette.
- une formation « Lecture à voix haute », identique à celle proposée depuis 2017 avec l'Association « Lis avec moi » (600€).

Après avis de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- PREVOIR les crédits correspondants au BP 2020,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) les propositions ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Bruno FICHEUX**

